

Ouverture des Soldes au SPIP 14 :
Liquidation totale du Dialogue Social
Moins 15 % sur la Maison d'Arrêt

Ce 23 juin 2022, la CGT-IP a décidé de boycotter le CT exceptionnel dont l'ordre du jour portait sur la mobilité interne des CPIP, puisque ce sujet avait déjà fait l'objet d'une décision lors du CT du 9 juin. Mais, postérieurement à ce CT, la Direction a finalement voulu modifier les décisions prises, notamment en introduisant le profilage à la SAS.

Ce jour, s'essuyant les pieds sur tout dialogue social, en violation de la décision du CT du 9 juin, en contradiction avec les conclusions du groupe de travail sur la réorganisation de service, la Direction :

- Acte le profilage des postes concernant la SAS
- Supprime un poste à la Maison d'Arrêt
- Décide de supprimer soit un poste TIG soit un poste SDF

Sur la forme

La Direction provoque un CT exceptionnel en dehors de tout fondement légal, mais cela ne lui suffit pas, elle prend aujourd'hui des décisions particulièrement importantes pour le service et impactant les personnes en dehors de tout dialogue social structuré.

Elle acte un nouvel organigramme sans même le porter à un quelconque ordre du jour mais rend la CGT-IP responsable de l'absence de dialogue social sur ce sujet, alors même que la CGT-IP aurait été tout à fait d'accord de refaire un CT en urgence, dans les règles (!), pour prendre en compte le départ des deux collègues (comme elle l'a d'ailleurs fait en 2021).

Elle reproche à la CGT-IP de faire attendre les collègues quant à la diffusion de la note de mobilité alors même que tout était fixé au CT du 9 juin pour une diffusion possible dès le lendemain.

Quel Toupet !

Sur le fond

La Direction acte une mobilité au profil sur la SAS, à l'encontre là encore des conclusions du groupe de travail :

- sur des critères flous (esprit d'équipe, motivation),
 - sur une procédure floue,
 - sur un projet flou,
 - sur un poste flou (oui parce que pas de fiche de poste, cela aurait pour risque de rendre la sélection plus objective...)
- ... qui aboutira à une sélection subjective et qui risque de créer des tensions entre collègues (mais au moins cela va renforcer l'esprit d'équipe !).

La Direction trouve enfin l'occasion d'avoir sa revanche auprès des CPIP de la Maison d'Arrêt en supprimant un poste (l'esprit d'équipe développé sur ce site ne lui convenant sans doute pas).

Par cet acte la Direction démontre qu'elle pense que les collègues de la MA n'ont qu'une charge de travail minime et se tournent les pouces.

En ouvrant la possibilité de voir disparaître le troisième poste SDF, la Direction se moque des propositions unanimes des collègues en groupe de travail puisque cette création ne suscitait alors aucun débat tant elle était estimée prioritaire.

Face à ce management autoritaire avec des décisions allant à l'encontre de celles actées en CT comme en groupe de travail, nous, représentants CGT-IP au CT SPIP 14 :

Constatons l'illégalité de la note de service portant sur la mobilité interne

Appelons au boycott de tous les groupes de travail SPIP

Actons notre retrait des Comités Techniques qui ont été vidés de leur substance et pour lesquels de nombreux dossiers restent ouverts depuis maintenant deux ans

Constatons l'irrespect et l'affront portés à l'équipe Maison d'Arrêt dont nous sommes aujourd'hui solidaires.

Les représentants CGT-IP au CT SPIP 14